

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Présents :

Mr MARC, Mme MODOLO, Mr PEYROT, Mr BOURDIER, Mr DELMARES, Mr GARRIGUE, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mme LETELLIER, Mme VAILLANT, Mr VOS.

DATE DE LA CONVOCATION : 28/03/2022

18h30 ouverture de la séance.

I. APPROBATION ET SIGNATURE DU PV de la séance du Conseil Municipal du 22/02/2023.

Mme Danièle MARCHES présente les documents budgétaires aux élus, accompagnés de Mme Céline FAUGERE,

II. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont adoptés ; vote à l'unanimité

- Compte administratif du multiple rural qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 54.524,11€ et un excédent d'investissement de 19.382,15€. Affectation du résultat de fonctionnement tout reporté en fonctionnement.
- Compte administratif de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 582.676,11€ et un excédent d'investissement de 35.597,60€. Affectation du résultat de fonctionnement : 512.676,11€ reporté en fonctionnement et 70.000€ versé en investissement.

L'examen des comptes 2022 montre une stabilité dans l'activité de la mairie.

III. PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont aujourd'hui gérés et vérifiés par la trésorerie municipale de Périgueux. Les comptes sont identiques à ceux de la commune.

Vote à l'unanimité des comptes de gestion.

IV. VOTE DES NOUVEAUX TAUX

Compte tenu du contexte général, de la situation financière de la commune et de l'effet inflation sur les valeurs locatives (+ 7.1%) le conseil décide de maintenir les taux de 2022 soit :

Taxe foncière bâti : 42,74% - Taxe foncière non bâti : 127,95% - Taxe habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 12,28%

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est supprimée et remplacée par la taxe incitative.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces taux.

V. BUDGET 2023

Multiple rural :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2023 pour un montant total de 64.706€ en fonctionnement et 24.396,15€ en investissement.

Commune :

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2023 :

pour la section de fonctionnement à 762.200 € et 187.724€ pour la section d'investissement.

VI. SUBVENTIONS

Une enveloppe de 3500 euros est allouée, répartie principalement sur les 3 associations du village.

Le reliquat est affecté à diverses associations fréquentées par les paunatois ou d'intérêt culturel sportif et social.

VII. FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

MANDATE le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

VIII. BUDGET GRAND PERIGUEUX

Le Conseil Communautaire réuni le 30 mars a décidé de maintenir les taux de 2022.

Foncier bâti : 4,74% - Foncier non bâti : 4,73% - CFE : 27,76%

Le versement mobilité passe de 1.40% à 1,55% , financé par les entreprises.

IX. QUESTIONS DIVERSES

-Point urbanisme

Compte tenu des impératifs du SCOT et de la réduction des surfaces constructibles, le PLUi ne sera pas révisé en 2023, quelques modifications devraient pouvoir être étudiées en 2024.

-Modification des statuts de l'ATD24

Le conseil municipal après lecture des nouveaux statuts et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

APPROUVE les statuts de l'Agence.

-Projets 2023

En raison de la suspension et du report des travaux de l'abbatiale, possibilité d'effectuer des travaux secondaires d'entretien du village : toilettes publiques, couverture du local près de la salle J.Vignal, bornes incendie, aménagement salle J.Vignal, travaux routiers et déterminer avec précision des plans d'actions pour le cheminement naturel vers le parking et la sécurisation de la ruine.

Fin de la réunion à 21h